



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 décembre 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - Quentin Kelhetter
- Siège #3 - Robert Gendron
- Siège #4 - Amélie Guay
- Siège #5 - Joanne Costo

Est absente:

- Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lianne Poisson, adjointe administrative.

Présence de 11 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2024-12-366

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 5 novembre 2024
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 - Renouvellement contrat de soutien - Infotech
 - 5.3 - Offre de services - Audit en Comptabilité
 - 5.4 - Directive de la langue française
 - 5.5 - Implantation Aurora - Logiciel Paie et RH
 - 5.6 - Frais de location de salle multifonctionnelle/salle municipale
 - 5.7 - Identité visuelle de la municipalité (Bannière déroulante)
 - 5.8 - Formation DMA ADMQ - Directrice générale
 - 5.9 - Suivi terrain CIUSSS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - novembre 2024
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Facture - Sûreté du Québec
 - 7.2 - Entretiens bornes fontaines
 - 7.2.1 - Entretiens travaux requis
 - 7.2.2 - Entretiens prioritaire
 - 7.2.3 - Entretiens complémentaire requis
 - 7.3 - Formation des premiers répondants
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Suivi travaux route 132 Ouest - Pont ruisseau Charland
 - 8.2 - Quote-part transport adapté 2025
 - 8.3 - Déneigement stationnement - Salle multifonctionnelle
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Service de collectes des matières résiduelles - MRC de Lotbinière
 - 9.2.1 - Quote-part
 - 9.2.2 - Entente relative à la délégation de compétence
 - 9.3 - Enregistreur nouvelle génération
 - 9.4 - Projet entente intermunicipale Parisville
 - 9.4.1 - Offre de services - Excavation
 - 9.4.2 - Offre de services - Arpenteur-géomètre
 - 9.4.3 - Installation des 2 compteurs d'eau, des 2 valves anti refoulements, des 2 regards au réseau municipal
 - 9.5 - Ajustement du budget 2024 - RLNO (Taxes sur les carburants)
 - 9.6 - Projet d'aqueduc rang Saint-Joseph
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en novembre 2024
 - 10.2 - Poteaux Hydro-Québec - Rang Saint-Charles
 - 10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 10.3.1 - 175, 14e Avenue
 - 10.3.2 - Gestion P. Pérusse inc. : 18e Avenue - construction
 - 10.4 - Projet Halte routière - Phare
 - 10.5 - Parc-école des Marées
 - 10.6 - Utilisation du fond réservé - terrains du nouveau développement domiciliaire/Règlement d'emprunt #126-2015
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 204-2024 concernant règlement - sur les conditions d'utilisation de la patinoire
 - 11.2 - Adoption du règlement # 205-2024 concernant les séances du conseil suite au PL 57
 - 11.3 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Offre de services - Panneau patinoire
 - 12.2 - Location salle municipale - Danse country hiver 2025
 - 12.3 - Dépôt d'aide financière FRR Volet 2



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

12.4 - Statistiques bibliothèque

12.5 - Électricité - éclairage et affiches

12.6 - Salle multifonctionnelle

12.6.1 - Certificat de paiement numéro 09

12.6.2 - Offre de service Artiste

12.6.3 - Achat des chaises - Bureau municipal et salle multifonctionnelle

12.7 - Ajout d'un service télévisuel (Chalet des sports)

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2024-12-367

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 5 novembre 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 3 décembre 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

5 - ADMINISTRATION

2024-12-368

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Aménagement du territoire
- Gaz à effet de serre

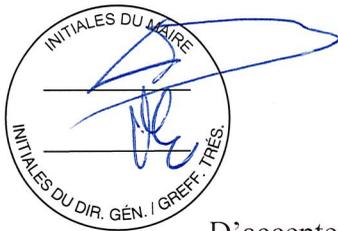
2024-12-369

5.2 - Renouvellement contrat de soutien - Infotech

Considérant le contrat de soutien pour 4 écrans de la compagnie Infotech pour le logiciel « Sygem » au montant de 7 234 \$, plus les taxes applicables qui se termine le 31 décembre 2025;

Considérant l'ajout au contrat de l'option « optimal et service de sauvegarde » au montant de 694 \$/année, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter le contrat de soutien pour 4 écrans de la société Infotech pour le logiciel « Sygem », d'un montant de 7 234 \$, plus les taxes applicables se terminant le 31 décembre 2025;

D'accepter l'ajout au contrat de l'option « optimal et service de sauvegarde » au coût de 694 \$/année, plus les taxes applicables.

2024-12-370

5.3 - Offre de services - Audit en Comptabilité

Considérant l'offre de services reçue par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour les travaux de vérification comptable pour l'année 2024 :

Description	2024
1. Audit des livres comptables, préparation du rapport financier et des déclarations fiscales	13 500 \$
2. Présentation des états financiers au conseil municipal	575 \$
3. Préparation de l'entente intermunicipale de l'assainissement des eaux usées	1 775 \$
4. Audit de la reddition de compte du Régime de compensation de la collecte sélective	750 \$

**Plus les taxes applicables*

Considérant que ladite firme a fait une soumission pour 1 an seulement suite à l'incertitude économique, à l'inflation et au marché de la main-d'œuvre très changeant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services énumérés ci-dessus à la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour réaliser les travaux de vérification comptable pour l'année 2024 au montant de 16 600 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-371

5.4 - Directive de la langue française

Considérant que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français, dans les cas où les dispositions de la section I de ladite charte le permettent;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un organisme de l'Administration visé par cette politique et qu'elle doit se conformer à cette disposition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

2024-12-372

5.5 - Implantation Aurora - Logiciel Paie et RH

Considérant que le module de paie Sygem de la Municipalité est désormais désuet;

Considérant que la Municipalité a besoin d'un outil fonctionnel pour effectuer ce travail essentiel;

Considérant la soumission de la firme PG Solutions pour l'implantation du logiciel Aurora - Paie et RH, au montant de 5 687,50 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme PG Solutions pour l'implantation du logiciel Aurora - Paie et RH, au montant de 5 687,50 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-373

5.6 - Frais de location de salle multifonctionnelle/salle municipale

Considérant les demandes reçues pour la location des salles;

Considérant la nécessité pour la municipalité d'établir un tarif pour la location de la nouvelle salle multifonctionnelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De fixer la tarification suivante, sans taxes, selon les salles disponibles à la municipalité :

Location salle	Municipale (960, 4e Rue)	Multifonctionnelle (1043, route Marie-Victorin)
½ jours (bloc de 4 heures)	75 \$	125 \$
1 jour	150 \$	250 \$

2024-12-374

5.7 - Identité visuelle de la municipalité (Bannière déroulante)

Considérant le besoin pour la municipalité d'accroître sa visibilité;

Considérant la soumission de la firme Imprimerie Document Express pour la production de 3 bannières déroulantes au coût de 477 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter la soumission de la firme Imprimerie Document Express pour la production de 3 bannières déroulantes au coût de 477 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-375

5.8 - Formation DMA ADMQ - Directrice générale

Considérant que la firme ADMQ propose une formation pour l'obtention de la certification et de la spécialisation DMA;

Considérant que cette formation inclut 6 cours pour la certification et 6 cours pour la spécialisation, au coût de 399 \$ par cours, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation de Mme Hanta Rasami, directrice générale, à la formation DMA offerte par la firme ADMQ, pour un total de 12 cours au coût de 399 \$ chacun, plus les taxes applicables.

5.9 - Suivi terrain CIUSSS

La directrice générale informe le conseil que la municipalité a acquis le terrain du CIUSSS pour un montant de 104 220 \$, l'acte d'achat ayant été signé le 25 novembre dernier. Tel que convenu dans l'acte, c'est la municipalité qui s'occupe du paiement de la TPS et de la TVQ.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - novembre 2024

Le montant total des revenus du mois précédent est de 9 480,27 \$.

2024-12-376

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	24 126,88 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	290 993,73 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	84 523 \$
Total des dépenses :	<u>399 643,61 \$</u>

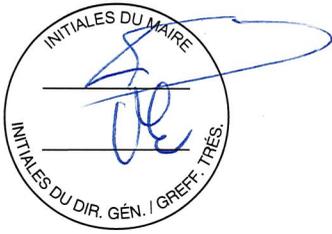
7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-12-377

7.1 - Facture - Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

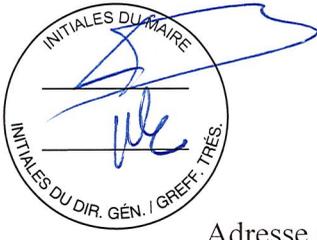
De demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que la copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription Nicolet-Bécancour Donald Martel, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca

Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca

7.2 - Entretien bornes fontaines

2024-12-378

7.2.1 - Entretien travaux requis

Considérant les recommandations suite à l'inspection des bornes fontaines de la municipalité;

Considérant les travaux nécessaires sur ces bornes;

Considérant la soumission de la firme Hydra Spec pour effectuer les travaux sur les vannes d'isolement, au montant de 1 513,80 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Hydra Spec pour les travaux sur les vannes d'isolement, au montant de 1 513,80 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-379

7.2.2 - Entretien prioritaire

Considérant les recommandations suite à l'inspection de nos bornes fontaines;

Considérant l'urgence des travaux nécessaires sur ces bornes;

Considérant la soumission de la firme Hydra Spec pour la restauration du mécanisme intérieur et supérieur, au montant de 8 890 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Hydra Spec pour la restauration du mécanisme intérieur et supérieur des bornes-fontaines, au montant de 8 890 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-380

7.2.3 - Entretien complémentaire requis

Considérant les recommandations suite à l'inspection de nos bornes fontaines;

Considérant les travaux d'entretien supplémentaires nécessaires sur ces bornes;

Considérant la soumission de la firme Hydra Spec pour la réfection des anomalies mineures, au montant de 2 730,50 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Hydra Spec pour la réfection des anomalies mineures sur les bornes-fontaines, au montant de 2 730,50 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-381

7.3 - Formation des premiers répondants



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de service de la firme Formation Loignon pour la gestion personnelle des risques psycho traumatiques, au montant de 752,40 \$;

Considérant le besoin des premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Formation Loignon pour la gestion personnelle des risques psycho traumatiques, au montant de 752,40 \$, et d'inviter les premiers répondants de Saint-Pierre-les-Becquets afin de réduire le coût de la formation.

8 - TRANSPORT

8.1 - Suivi travaux route 132 Ouest - Pont ruisseau Charland

La directrice informe le conseil des détails concernant les travaux sur la route 132 Ouest, au niveau du pont du ruisseau Charland :

- La date précise du début des travaux reste à confirmer, mais ils devraient commencer en février 2025.
- La route sera fermée à partir de la fin de la période hivernale, jusqu'à la fin novembre 2025.
- Le détour prévu empruntera les itinéraires suivants :
 - La route 265 jusqu'à Parisville
 - La rue principale et le rang Sainte-Cécile jusqu'à Sainte-Cécile-de-Lévrard
 - La route 218 jusqu'à Saint-Pierre-les-Becquets
- Dès l'installation de la signalisation, la limite de charge maximale sera fixée à 28 tonnes pour tous types de véhicules.

2024-12-382

8.2 - Quote-part transport adapté 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de la quote-part 2025 au montant de 6 335,60 \$ à la MRC de Bécancour relatif au transport des personnes de la MRC de Bécancour, volet transport adapté.

2024-12-383

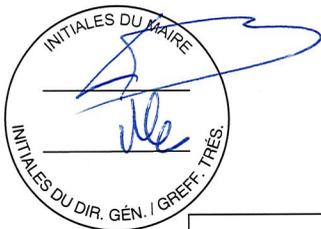
8.3 - Déneigement stationnement - Salle multifonctionnelle

Considérant la résolution #2024-11-330;

Considérant que la municipalité souhaite procéder au déneigement du nouveau stationnement de la salle multifonctionnelle pour la période hivernale 2024-2025;

Considérant les offres de services reçues :

Firme	Prix	Spécification du soumissionnaire
Carrosserie Auto Perfection 2000	2 800 \$	Gratte de couteau TEFLON ou HEVA pour protection du pavé uni (avec sablage en cas de besoin)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Les Entreprises AM OSCHWALD INC	1 750 \$	Gratte de couteau TEFLON pour protection du pavé uni (avec sablage en cas de besoin)
---------------------------------	----------	--

* Plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Les Entreprises AM OSCHWALD INC, pour un montant de 1 750 \$, plus les taxes applicables, pour le déneigement du stationnement de la salle multifonctionnelle pour la période hivernale 2024-2025, sous réserve de la conformité de l'entreprise au registre des entreprises.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de novembre 2024 est de 281 m³ (61 811 gallons impériaux).

9.2 - Service de collectes des matières résiduelles - MRC de Lotbinière

2024-12-384

9.2.1 - Quote-part

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de la quote-part 2025 pour le service de collecte des matières résiduelles de la MRC Lotbinière, au montant de 141 428 \$.

2024-12-385

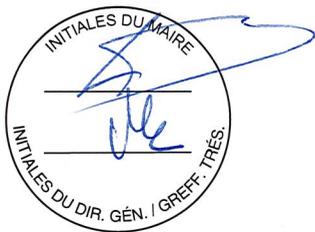
9.2.2 - Entente relative à la délégation de compétence

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion des déchets et des matières organiques. À cet effet, les municipalités acceptent de déléguer leur compétence en gestion des déchets et des matières organiques à la MRC;

Considérant que la MRC a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles en 2001 (Règlement no 113-2001);

Considérant que les PARTIES ont conclu une entente intermunicipale en vertu de laquelle les cinq (5) Municipalités ont délégué leur compétence à la MRC relativement à la gestion et l'exploitation de lieux d'élimination de matières résiduelles et de systèmes de gestion des matières résiduelles, à l'exception de l'enlèvement et de la disposition des matières recyclables de délégation de compétence excluant les matières recyclables en 2002;

Considérant qu'à l'égard des matières recyclables, de l'exploitation du LET/plateforme de compostage et de la réalisation du PGMR, la MRC et les cinq (5) Municipalités sont regroupées pour certains services et compétences en gestion depuis 2020 (Entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables référé « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest », valide jusqu'au 31 décembre 2024);



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les cinq (5) Municipalités ont délégué leur compétence à la MRC relativement à la gestion des matières recyclables en 2024 (Entente relative à la délégation de compétence de la gestion des matières recyclables - Municipalités hors MRC – 063-02-2024);

Considérant que les opérations de services de collecte et de transport des déchets et des matières organiques des cinq (5) Municipalités sont actuellement effectuées par un collecteur privé et que la municipalité de Lotbinière assure la gestion de ce contrat dans le cadre du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest, dont l'entente est valide jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que les cinq (5) Municipalités se sont montrées favorables à l'adhésion au service régional de collecte des déchets et des matières organiques de la MRC à compter du 1er janvier 2025, en vertu de la résolution 203-07-2024 « Collecte régionale des matières résiduelles et organiques – Engagement pour 15 municipalités », adoptée par le Conseil de la MRC le 10 juillet 2024;

Considérant que pour ce faire, les cinq (5) Municipalités doivent déléguer à la MRC leur compétence en matière de gestion des déchets et des matières organiques;

En conséquence, les PARTIES aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE Le préambule de la présente Entente en fait partie intégrante. Page 3 de 10

ARTICLE 2 – OBJET ET PORTÉE La présente Entente a pour objet la délégation de la compétence des cinq (5) Municipalités à la MRC relativement à la gestion complète des déchets et des matières organiques provenant du territoire de ces Municipalités. La gestion des déchets et des matières organiques comprend la collecte, le transport et tous les services complémentaires afin de permettre de réaliser pleinement les opérations de collecte et de transport. Non limitativement, ceci inclut les modalités de collecte, la gestion des plaintes, la gestion des opérations, la gouvernance, l'organisation, l'administration, les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), etc. des déchets et des matières organiques. La présente Entente entrera en vigueur le 1er janvier 2025 et remplacera toute entente antérieure convenue entre les parties, soit plus précisément l'Entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables référencé « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest ».

ARTICLE 3 – RESPONSABILITÉS DE LA MRC Afin d'accomplir l'objet de l'Entente, la MRC possède les obligations, pouvoirs et responsabilités suivants: a) Étudier toute question, se renseigner sur les enjeux des déchets et des matières organiques et analyser toute optimisation de regroupement de collectes des matières résiduelles sur le territoire des municipalités desservies et tenir informer les municipalités; b) Représenter les municipalités desservies auprès des instances appropriées et de toute autre représentation auprès d'un ministère, d'une agence gouvernementale ou toute autre organisation; c) Acquérir, de gré à gré ou par expropriation, par achat, donation, legs ou autrement les biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Entente; d) Planifier, organiser, opérer, administrer, effectuer la gestion quotidienne du service intermunicipal des déchets et des matières organiques sur le territoire des municipalités desservies; e) Assumer par elle-même ou confier à toute autre personne ou municipalité signataire certaines activités du service intermunicipal; f) Effectuer les activités d'ISÉ et la gestion des plaintes; g) Passer tous les contrats relatifs à la réalisation de la présente Entente et contracter à toutes fins que de droit,



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

dans la limite de ses compétences et attribution; h) Procéder à l'embauche du personnel, gérer le personnel, fournir un environnement de travail sain et les équipements et accessoires de travail nécessaires à la pleine réalisation de l'Entente; i) Exercer généralement tous les pouvoirs nécessaires pour réaliser la présente Entente. Page 4 de 10

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS Les cinq (5) Municipalités s'engagent à collaborer avec la MRC afin de lui permettre d'accomplir l'objet de l'entente. Les PARTIES conviennent que les contributions financières seront réparties de la manière suivante : • Les cinq (5) Municipalités contribuent aux dépenses des immobilisations antérieures selon le pourcentage (%) d'unités d'occupation desservies par le service de collecte et de transport de la MRC; • Les cinq (5) Municipalités contribuent au coût d'exploitation du service et aux dépenses pour les immobilisations liées au secteur résidentiel au prorata du nombre de bacs desservis par le service de collecte et de transport de la MRC; • Chacune des cinq (5) Municipalités contribue au coût d'exploitation du service et aux dépenses pour les immobilisations pour le secteur commercial au prorata de la fréquence des levées, du volume des conteneurs à chargement avant et de leur nombre conformément au tarif déterminé par règlement. Les contributions financières devront être versées dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture détaillée émise par la MRC. En cas de modification des coûts totaux ou de réaffectation des dépenses, la répartition des contributions financières pourra être révisée par consentement mutuel des parties.

ARTICLE 5 – AJOUT OU RETRAIT D'UNE MUNICIPALITÉ La MRC pourra accepter l'ajout toute nouvelle municipalité comme partie à la présente entente. Cette nouvelle municipalité ou MRC sera dès lors assujettie aux termes de la présente entente. Le cas échéant, la MRC pourra reporter l'entrée en vigueur de la présente entente à l'égard de la nouvelle municipalité ou MRC au 1er janvier de l'année suivante. Si une municipalité désire se retirer de l'Entente, elle devra en aviser la MRC au plus tard 6 mois avant le retrait. Elle devra assumer les frais communs au moment de son retrait.

ARTICLE 6 – DURÉE ET RENOUVELLEMENT L'Entente débute lorsque l'ensemble des PARTIES ont signé l'Entente. L'Entente se termine au 31 décembre 2025 à moins de prendre fin prématurément à la majorité des PARTIES, dont la MRC. L'ENTENTE peut être renouvelée automatiquement pour des termes successifs de 2 ans à moins que l'une ou l'autre des parties avise, par écrit, la MRC et les municipalités de son intention d'y mettre fin au moins six (6) mois avant la fin de l'Entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déléguer à la MRC de Lotbinière la compétence de la gestion des matières déchets et des matières organiques;

D'autoriser le maire, M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer l'Entente relative à la délégation de compétence de la gestion des matières déchets et des matières organiques avec la MRC de Lotbinière.

2024-12-386

9.3 - Enregistreur nouvelle génération

Considérant que les travaux publics disposent d'enregistreurs automatiques pour les prélèvements d'eau potable dans les puits;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ces enregistreurs sont désuets et doivent être remplacés le plus rapidement possible;

Considérant les offres de services reçues :

Firme	Enregistreur 20m	Enregistreur 1,5m	Lecteur optique	Total
GENEQ inc.	2 676 \$	467 \$	141 \$	3 284 \$
MAXIM	2 408,40 \$	467 \$	141 \$	3 016 \$

**Plus les taxes applicables*

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner l'achat des enregistreurs auprès de la firme Arrakis Consultants Inc., par sous-traitance avec la firme Maxim, au montant total de 3 016 \$, plus les taxes applicables.

9.4 - Projet entente intermunicipale Parisville

2024-12-387

9.4.1 - Offre de services - Excavation

Considérant le projet de municipalisation du réseau d'aqueduc du rang Saint-Charles;

Considérant que ce projet est dans le cadre de l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville;

Considérant que toutes les dépenses relatives à ce projet seront assumées par le règlement d'emprunt numéro 197-2024 au montant de 135 000 \$ et que ce règlement est approuvé par le MAMH;

Considérant qu'un citoyen veut valider l'emplacement exact de son réseau privé d'aqueduc avant de signer une entente avec la municipalité;

Considérant l'offre de services de la firme « Mini Excavation Ghislain Maihot inc. » au montant de 472,50 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme « Mini Excavation Ghislain Maihot inc. » pour un montant de 472,50 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-388

9.4.2 - Offre de services - Arpenteur-géomètre

Considérant le projet de municipalisation du réseau d'aqueduc du rang Saint-Charles;

Considérant que ce projet est dans le cadre de l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que toutes les dépenses relatives à ce projet seront assumées par le règlement d'emprunt numéro 197-2024 au montant de 135 000 \$ et que ce règlement est approuvé par le MAMH;

Considérant qu'un citoyen veut valider l'emplacement exact de son réseau privé d'aqueduc avant de signer une entente avec la municipalité;

Considérant l'offre de services de la firme « Hubert Laferrière arpenteur-géomètre » au montant de 875 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme « Hubert Laferrière arpenteur-géomètre » pour un montant de 875 \$, plus les taxes applicables.

2024-12-389

9.4.3 - Installation des 2 compteurs d'eau, des 2 valves antirefoulements, des 2 regards au réseau municipal

La directrice fait un suivi au conseil que :

Les 2 compteurs et les 2 valves antirefoulements sont achetés et livrés au garage municipal;

La municipalité est en attente de la soumission pour l'achat des 2 regards;

La municipalité est en attente de la soumission des travaux d'installations de ces matériaux;

Suite à la rencontre du comité d'assainissement de la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent et de Parisville, c'est la municipalité de Parisville qui va s'occuper de leurs installations. Tous les frais relatifs à ces travaux seront assumés par la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent.

2024-12-390

9.5 - Ajustement du budget 2024 - RLNO (Taxes sur les carburants)

Considérant que le contrat avec la firme Gaudreau pour la collecte des matières résiduelles inclut une clause d'ajustement du coût sur les carburants;

Considérant que le montant ajusté du budget 2024 est de 153 189,96 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter de payer le montant ajusté du budget de 153 189,96 \$ au RLNO/Municipalité de Lotbinière, conformément à la clause d'ajustement du coût sur les carburants du contrat.

9.6 - Projet d'aqueduc rang Saint-Joseph

Suite à la demande adressée à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets concernant le prolongement de l'aqueduc par le biais de leur réseau, cette dernière a adopté une résolution défavorable.

Le conseil est en attente de la résolution de la municipalité de Parisville.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en novembre 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de novembre 2024 indique qu'un permis a été délivré pour un montant de 80 000 \$.

2024-12-391

10.2 - Poteaux Hydro-Québec - Rang Saint-Charles

Considérant le projet d'installation de 18 poteaux électriques privés au rang Saint-Charles par un citoyen;

Considérant les demandes d'une des propriétaires demeurant au rang Saint-Charles déposées au conseil;

Considérant la rencontre du 7 novembre 2024 au bureau municipal avec cette propriétaire;

Considérant la résolution #2024-05-154, le suivi au conseil du 3 octobre 2024 et le règlement 196-2024;

Considérant les démarches de la municipalité dans ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander au propriétaire des 18 poteaux électriques de fournir à chaque année à la municipalité une preuve d'assurance de responsabilité civile.

10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme

2024-12-392

10.3.1 - 175, 14e Avenue

Considérant la résolution #2024-10-310 relative à l'émission d'un permis de construction;

Considérant la demande du CCU;

Considérant le non-respect des conditions du permis émis;

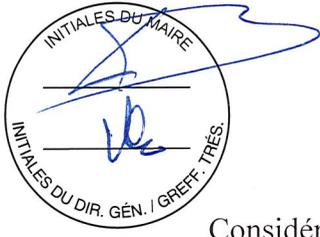
**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Christian Soucy, Inspecteur en bâtiment à la MRC de Bécancour, à émettre un avis d'infraction au propriétaire, et ce conformément au règlement de l'urbanisme de la municipalité.

2024-12-393

10.3.2 - Gestion P. Pérusse inc. : 18e Avenue - construction

Considérant que le CCU a pris connaissance de la demande de permis initialement déposée le 29 octobre 2024, ainsi que les esquisses, plans, documents et renseignements, conformément au courriel reçu le 17 novembre 2024;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le CCU a également reçu les précisions relatives au stationnement, aménagement extérieur, l'éclairage, lesquels étaient requis afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #25 du règlement #188-2023 s'appliquent;

Considérant que le comité rappelle également que le demandeur est tenu de se conformer aux exigences décrites à l'article #266 du règlement de zonage #96-2012 en ce qui a trait à la largeur d'accès au chemin public, ainsi qu'à l'article #283 du même règlement de zonage afin d'aménager les espaces de stationnement;

Considérant qu'aucun éclairage du stationnement n'est prévu au présent projet;

Considérant qu'il appert que le projet amendé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que le CCU donne un avis favorable au conseil suite à la présente demande, et ce, conditionnellement à ce que les espaces de stationnement soient aménagés en cours arrière, en conformité avec le plan #2424 daté du 12 novembre 2024 ayant été déposé par le demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'autorisation des travaux pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

10.4 - Projet Halte routière - Phare

Point à reporter à une séance ultérieure.

2024-12-394

10.5 - Parc-école des Marées

Considérant la demande de la Commission de toponymie du Québec;

Considérant la résolution de l'école le Phare relative au nouveau nom « Parc-école des Marées »;

Considérant que l'école se trouve à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'approuver le nouveau nom « Parc-école des Marées » pour la zone de jeux de l'école Le Phare, choisi suite à un concours organisé auprès des élèves pour nommer notre nouveau parc-école.

2024-12-395 10.6 - Utilisation du fond réservé - terrains du nouveau développement domiciliaire/Règlement d'emprunt #126-2015

Considérant la résolution #2015-06-158 concernant l'utilisation des sommes reçues de la vente des terrains du projet de développement domiciliaire;

Considérant que tous les terrains de ce projet ont été vendus;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité utilise un montant de 15 239,26 \$ provenant du fonds réservé de la vente des terrains pour le remboursement en capital et intérêts du règlement d'emprunt #126-2015, dans le cadre de l'exercice financier 2024.

11 - LÉGISLATION

2024-12-396 11.1 - Adoption du règlement # 204-2024 concernant règlement - sur les conditions d'utilisation de la patinoire

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 204-2024 concernant sur les conditions d'utilisation de la patinoire soit adopté.

Une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2024-12-397 11.2 - Adoption du règlement # 205-2024 concernant les séances du conseil suite au PL 57

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 novembre 2024:

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2024:

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement #205-2024 concernant sur les séances du conseil suite au PL 57 soit adopté.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2024-12-398

11.3 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de l'élue Mme Joanne Costo.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2024-12-399

12.1 - Offre de services - Panneau patinoire

Considérant le projet d'avoir les règlements de la patinoire sur les lieux;

Considérant la nécessité de faire respecter des règles de conduite pour l'utilisation de la patinoire;

Considérant que la conception du panneau se fait à l'interne par l'adjointe aux communications;

Considérant les offres de services reçues pour l'impression d'un panneau de 4 par 6 pieds :

FIRME	PRIX	FRAIS DE TRANSPORT
<i>Kalitec inc.</i>	688,20 \$	115 \$
<i>Spectralite / Signoplus</i>	327,10 \$	115 \$

**Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Spectralite / Signoplus au montant de 327,10 \$, plus les frais de transport de 115 \$, ainsi que les taxes applicables, pour l'impression d'un panneau de 4 par 6 pieds stipulant la réglementation de la patinoire.

2024-12-400

12.2 - Location salle municipale - Danse country hiver 2025

Considérant les cours de danse country donnés chaque année à la salle municipale;

Considérant la demande de location gratuite de la salle;

Considérant que les dates choisies ne sont pas en conflit avec d'autres réservations et peuvent être modifiées en cas d'activités administratives de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de location gratuite de la salle municipale pour la saison d'hiver 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

De mentionner aux responsables que certaines dates pourraient être modifiées en raison d'activités administratives de la municipalité;

Et d'offrir la salle multifonctionnelle lorsque celle-ci sera disponible.

2024-12-401

12.3 - Dépôt d'aide financière FRR Volet 2

Considérant que la MRC Bécancour et le gouvernement du Québec offrent un programme d'aide financière « Fonds Régions et Ruralité FRR – Volet 2 »;

Considérant que la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière « Fonds Régions et Ruralité FRR – Volet 2 » pour son projet d'aménagement paysager de la nouvelle salle multifonctionnelle;

Considérant que le montant total estimé de l'ensemble du projet est de 40 966 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité s'engage à payer 20% du montant total des projets, soit un montant de 8 193 \$;

Que le conseil municipal appuie le projet et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité FRR – Volet 2, un montant de 32 773 \$;

Que Mme Hanta Rasami, directrice générale, soit nommée à titre de répondante officielle dans le cadre de cette demande;

Que le conseil municipal autorise le Maire, M. Christian Baril et la directrice générale Hanta Rasami à signer tout document jugé utile et nécessaire, dont le protocole d'entente.

12.4 - Statistiques bibliothèque

La conseillère responsable de la bibliothèque informe le conseil des statistiques suivantes concernant les activités de la bibliothèque pour octobre 2024 :

- Statistiques des transactions :
 - Documentaire adulte : 11
 - Romans : 124
 - Albums BD : 20
 - Jeux pour jeunes : 3
- Statistiques sur les prêts numériques :
 - Emprunts et téléchargements : 2 pour 21
- Pour les statistiques à venir, il est important de tenir compte de la grève chez Postes Canada.

12.5 - Électricité - éclairage et affiches

Point à reporter à une séance ultérieure.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12.6 - Salle multifonctionnelle

2024-12-402

12.6.1 - Certificat de paiement numéro 09

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme FM Construction;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le paiement de la neuvième facture, au montant de 313 381,30 \$, taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 09 au montant de 313 381,30 \$, taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

2024-12-403

12.6.2 - Offre de service Artiste

Considérant le projet de reconversion de notre église en salle multifonctionnelle;

Considérant que ce projet est soumis à la politique d'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications MCC;

Considérant que ce montant est subventionné par le PRACIM du MAMH;

Considérant l'artiste sélectionné pour la réalisation et l'installation de l'œuvre;

Considérant que le montant défini par le ministère de la Culture est de 32 329 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer la facture au montant de 32 329 \$ pour la réalisation et l'installation de l'œuvre à notre nouvelle salle multifonctionnelle.

2024-12-404

12.6.3 - Achat des chaises - Bureau municipal et salle multifonctionnelle

Considérant que la nouvelle salle multifonctionnelle a besoin des chaises pour les élus lors des séances du conseil;

Considérant que les employés du bureau municipal ont besoin des chaises ergonomiques;

Considérant les offres de service reçues :

Firme	Fauteuil Cierra	Chaise de bureau avec dossier en maille Cierra	Fauteuil de direction Pro-Line II
Hamster	503,31 \$	530,13 \$	386,07 \$

**Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre de service de la firme Hamster pour l'achat de 14 chaises ergonomiques « fauteuil de direction Pro-Line II » au montant de 386,07 \$ chacune, plus les taxes applicables.

2024-12-405 12.7 - Ajout d'un service télévisuel (Chalet des sports)

Considérant que le Club récréatif Bordeleau souhaite ajouter un service télévisuel à la salle des loisirs;

Considérant que la volonté du club d'assumer les frais relatifs à ce service;

Considérant l'offre de service reçue :

Firme	Prix/ Mois	Frais d'activation
Sogetel	52,98 \$	99,95 \$

**Plus les taxes applicables*

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Sogetel pour un montant de 52,95 \$ par mois, ainsi qu'un montant de 99,95 \$ pour les frais d'activation du service télévisuel, et que le Club récréatif Bordeleau assumera ces frais.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Aménagement paysager hivernal – Noël
- Achat du terrain du CIUSSS
- Enregistreur
- Terrain du stationnement – Côte du Quai
- Aqueduc du rang Saint-Charles – Municipalisation
- Aqueduc du rang Saint-Joseph
- Branchement aqueduc au pont du ruisseau Charland
- Rôle d'évaluation 2025-2027
- Taxes d'aqueduc au rang Saint-Charles
- Travaux de la salle multifonctionnelle

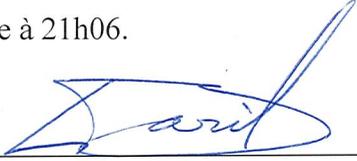
2024-12-406 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h06.



Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière



Christian Baril
Maire



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire